18/05/2023 12:32 Ma messagerie

MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES



Ibrahima KANDE Espace Campus France Sénégal SN22-08565

FR

Déconnexion

Accueil Ma messagerie

Ma messagerie

Nouveau message

Fin de la procédure pédagogique = prochaine étape : dépôt de votre dossier de demande de visa

reçu le 17/05/2023 à 14:49

De Espace Campus France Sénégal

Bonjour,

Votre dossier pédagogique est maintenant complet. Vous pouvez désormais déposer votre demande de visa entre le 1er mai et le 15 septembre 2023.

Pour cela, créez un compte sur la plateforme https://france-visas.gouv.fr/ (opérateur officiel des visas pour la France) et remplissez le formulaire en ligne. Pour vous aider dans cette procédure, cliquez sur le lien suivant https://youtu.be/sxDN1Dfqgks

Une fois que vous avez rempli et validé le formulaire sur France Visas, vous serez contacté par VFS Global Senegal (https:\\visa.vfsglobal.com/sen/fr/fra/), prestataire extérieur habilité à recevoir votre dossier, pour le rendez-vous du dépôt de votre dossier de demande de "Visa de court et long Sejour Etudes Campus France".

Si vous ne vous présentez pas à ce rendez-vous, vous serez obligé de prendre directement rendez-vous sur la plateforme du prestataire VFS global, avec des rendez-vous disponibles en nombre limité.

Les frais de service du prestataire VFS Global Senegal sont de 18.000 Fcfa par dossier déposé et les frais de dossier visa long séjour sont de 35.000 Fcfa. Il est impératif de remplir et télécharger le formulaire en ligne sur France Visas avant votre RDV VFS.

Présentez-vous le jour de votre RDV avec:

- l'imprimé de ce message (faites une capture d'écran à partir d'un ordinateur de sorte qu'il y ait votre nom, prénom et numéro SN) et l'accord préalable d'inscription
- les originaux de vos pièces consulaires
- l'imprimé du Cerfa (formulaire rempli en ligne)
- le récépissé de la demande (disponible dans votre dossier France Visas)
- votre passeport
- les frais de visa

IMPORTANT: les dossiers complets ainsi que les dossiers comportant une attestation originale de virement irrévocable (AVI) seront traités en priorité.

AVERTISSEMENT DU CONSULAT GENERAL AUX ETUDIANTS DESIRANT POURSUIVRE DES ETUDES EN FRANCE

La constitution de votre dossier consulaire est de votre responsabilité. Les justificatifs produits à l'appui de la demande doivent impérativement être conformes à la réalité des conditions de séjour.

En cas de documents non fiables et/ou discordants avec vos déclarations, le visa ne pourra être délivré.

La présentation de documents frauduleux ou falisifiés sera signalée aux autorités locales, l'acquisition de faux documents étant passbile de poursuites pénales au Sénégal.

Cordialement

L'équipe Campus France

Répondre